

Nombre de communes rencontrées dans le cadre de la mise en place de la maîtrise de la circulation des véhicules motorisés de loisirs

Description

On calcule le nombre de maires qui ont été contactés, ou rencontrés à leur demande suite à l'apparition de problèmes liés à la circulation de véhicules motorisés de loisirs.

Contexte / Analyse

L'essor des activités de loisirs motorisés a engendré une multiplication des dégradations constatées sur les chemins ainsi qu'une augmentation des conflits entre les différents utilisateurs des itinéraires de randonnées et des espaces naturels. Ces phénomènes sont à l'origine d'une demande d'assistance de la part des élus locaux auprès du syndicat Mixte du Parc (besoin de conseil en matière d'arrêté municipal, réglementation cohérente sur le territoire).

Dans le cadre du renouvellement du Label de PNR (fin 2013) l'Etat a demandé qu'un diagnostic de terrain soit réalisé (cartographie à l'appui) sur les espaces les plus sensibles du territoire. Ainsi, en 2014, une étude a été réalisée sur des chemins ruraux du territoire situés sur les secteurs à enjeux écologiques majeurs ; L'objectif était de réaliser un

diagnostic de terrain sur les degrés de sensibilité de ces chemins, à la circulation des véhicules motorisés de loisirs, puis d'en ressortir des de préconisations liées aux chemins audités afin que les élus locaux puissent prendre, s'ils le souhaitent, un arrêté municipal argumenté.

Ainsi 130 communes ont été sollicitées dans le cadre de cette étude.

Avant la mise en place de ce diagnostic, un travail avait été réalisé auprès de 4 EPCI (état des lieux des problématiques rencontrées sur les chemins ruraux) ce qui correspond à 69 communes.

Nombre de communes rencontrées depuis 2014 : 130

Source : Syndicat mixte du PNR

Résultats

Élaboration et validation de plans de circulation communaux ou intercommunaux couvrant l'ensemble du territoire pour les véhicules à moteur (échéance fin 2014)

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 30 novembre 2017